

CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

DECLARATION D'INTENTION  
RELATIVE AU PROJET DE REVISION  
DU SAGE AUDOMAROIS

(Article L.121-18 du Code de l'Environnement)

---

Date de publication : 18 janvier 2019

Document disponible sur le site des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et sur le site du SAGE Audomarois : <http://www.sage-audomarois.com/>

Le droit d'initiative est à exprimer dans un délai de 4 mois à compter de la présente publication de la déclaration d'intention :

Par voie postale à la Préfecture du Pas-de-Calais :  
Préfecture du Pas-de-Calais  
Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9

Par voie électronique : [ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr)